

MEMORANDUM ADRESSE A LA PRESIDENCE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPEENNE

La crise financière qui bouleverse l'Europe a donné aux débats de la 9^e biennale de LASAIRE la tonalité de l'urgence. Cette crise est la conséquence prévisible et annoncée de la vague de déréglementation imposée par les tenants des thèses néo-libérales aux commandes de l'Europe et des organismes internationaux depuis 20 ans. Certes, l'objectif de la rencontre n'était pas de proposer des solutions à la crise actuelle. Toutefois les débats ont fait émerger une série d'interpellations adressées à la présidence française de l'Union Européenne, et plus largement aux personnes qui ont le pouvoir de modifier le cours des choses en Europe. Les effets ravageurs de la dérégulation étant maintenant reconnus, le bien-fondé de nos analyses et de nos propositions s'en trouve renforcé. La crise aura au moins ce mérite d'ouvrir un espace pour des réformes sur lesquelles, bien avant qu'elle n'éclate, nous avons déjà réfléchi et formulé des propositions.

Le constat de l'échec des politiques néolibérales qui ont conduit à cette crise et le recours à l'Etat et aux finances publiques pour remédier à leurs conséquences ouvrent paradoxalement des marges de manœuvres pour redonner une place centrale aux acteurs sociaux dans les décisions économiques et politiques et dans le contrôle démocratique des finances publiques ainsi injectées dans l'économie. Nos propositions visent également à contribuer à combler le fossé qui s'est creusé entre l'Europe telle qu'elle se met en place et les attentes, trop méconnues, des citoyens européens vers plus de démocratie et plus de social. Remettre en selle une économie réelle fondée sur le travail, l'innovation, la régulation sociale, remettre les acteurs sociaux au centre du jeu européen, sont les priorités.

Ces interpellations s'organisent autour de 6 propositions :

1) Inscrire la question du pilotage économique de l'Union Européenne parmi les priorités de l'agenda européen

LASAIRE propose que le gouvernement français prenne l'initiative de soumettre au Conseil européen la mise en place d'une instance européenne de politique économique, une forme de gouvernance économique pour l'Union Européenne, et dans une première étape, de proposer à ses partenaires de la zone euro de faire jouer la mécanique des coopérations renforcées.

Depuis la signature du traité de Maastricht, LASAIRE n'a cessé d'attirer l'attention des responsables politiques sur cette nécessité et sur le besoin d'une coordination des politiques économiques et monétaires, enfin d'une mise en œuvre effective de politiques de coordination définies avec les acteurs sociaux. Aujourd'hui peu de voix s'élèvent pour s'opposer à cette perspective. Et pourtant, des exemples récents et les échanges de la biennale montrent qu'au contraire chaque pays (France, Allemagne, Irlande...) se détermine en fonction de la mondialisation et de ses intérêts propres sans tenir compte de l'impact de ses choix sur les autres Etats membres.

2) Fixer un cadre budgétaire plus dynamique et proposer une politique fiscale de la zone euro visant à entraver le dumping fiscal.

L'objectif est de mettre en cohérence le pacte de stabilité avec les objectifs de Lisbonne. Déduire certains investissements immatériels, mis en exergue au sommet de Lisbonne, tels que la formation, la recherche ou le développement durable, dans l'appréciation des déficits publics. S'il n'est ni sain ni équitable de faire supporter les déficits de nos modes de vie aux générations futures il n'est pas aberrant d'étaler dans le temps le remboursement d'investissements qui concernent ces générations et conditionnent leur avenir. Enfin, il apparaît également nécessaire de modifier les indicateurs pris en compte dans le calcul de l'inflation.

3) Mettre en place des mécanismes permettant une évolution coordonnée et maîtrisée des salaires ce qui, en plus, permettrait d'endiguer les effets de la récession

Les débats de la biennale ont montré l'importance, dans les Etats membres, du décrochage des salaires dans la répartition de la valeur ajoutée ; les profits ayant atteint des niveaux historiques. Ce constat ouvre des marges de manœuvres pour se dégager de la *dictature du rendement* et permettre un meilleur partage salaire/profit dans la négociation salariale. Redonner du pouvoir d'achat aux ménages est aussi un moyen

de leur permettre de rembourser leurs prêts. Dans cette logique, LASAIRE propose d'inscrire dans les priorités du conseil européen :

1) la relance d'une concertation européenne des partenaires sociaux, par exemple dans le cadre du sommet social tripartite, avec une obligation de résultats **en accordant autant de poids à la question de l'emploi qu'à celle de l'inflation**. Autrement dit, faire vivre le processus de « COLOGNE » en affichant une volonté politique qui pourrait, en cas de désaccord des partenaires aller jusqu'à des mesures contraignantes. Pour atteindre cet objectif il faudra commencer par obtenir que la question soit inscrite à l'ordre du jour de chaque sommet tripartite, que l'évolution pays par pays du partage de la valeur ajoutée y soit examinée dans la plus grande transparence.

2) la garantie que les formes de négociations salariales sectorielles en vigueur dans les Etats membres seront préservées tout en recherchant plus de convergence des systèmes de négociation

3) le soutien au développement de la négociation sectorielle européenne et l'appui à la coordination des négociations salariales sectorielles menées dans les Etats membres en lien avec le cadre défini par le sommet social tripartite.

4) Garantir la présence et le rôle des acteurs sociaux dans les vrais lieux de décision

Les syndicats restent aujourd'hui un des moyens de garantir une certaine démocratie sociale et de préserver le patrimoine social européen symbolisé par l'économie sociale de marché. Le Conseil doit inviter la Commission européenne à prendre des mesures pour mettre en place ou renforcer les conditions auxquelles un système de participation des salariés aux décisions économiques -dans l'esprit de la co-détermination allemande- peut se développer dans les différents Etats membres.

Les instances européennes doivent prendre les dispositions permettant de soutenir les acteurs sociaux, la CES, Business Europe et le CEEP, dans leur démarche commune de révision de la directive sur les comités d'entreprise européens. Un moyen de défendre plus activement le système allemand, d'économie sociale de marché et de participation des salariés aux décisions qui les concernent.

Reconstruire le système des normes comptables qui est l'une des causes de la crise actuelle et qui, par ailleurs, rend plus difficile une participation informée des syndicats dans les lieux de décision.

5) Proposer une politique européenne de l'énergie dotée d'une Agence Européenne de l'Energie

L'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence, la crise énergétique et les exigences du développement durable conduisent chaque Etat membre à procéder à des restructurations. Mais les préoccupations nationales des Etats et des groupes l'emportent largement sur l'intérêt commun des Européens. Une Agence Européenne de l'Energie permettrait de donner plus de cohérence aux choix des Etats et des entreprises. Ce pourrait être aussi l'occasion de relancer la construction européenne sur un projet concret. Des coopérations et des restructurations européennes d'entreprises et d'agences autour d'une vision commune dans un domaine aussi sensible et aussi stratégique redonneraient du sens à l'Europe. Une Communauté Européenne de l'Energie pourrait émerger donnant ainsi une visibilité à la construction européenne comme le fut la CECA lors de la création de l'Europe

6) Mettre en place une politique de grands travaux

Pour de nombreuses infrastructures, l'espace national n'est plus pertinent. Les besoins de cohérence, d'harmonisation et d'aménagement équilibré des territoires, nécessitent que soient mis en place, au niveau européen, des investissements lourds, par exemple, un Réseau Ferré Européen doté d'outils de gouvernance et de financement (capacité d'emprunt).

Nous appelons le Président en exercice du Conseil des chefs de gouvernement de l'Union Européenne à soumettre ces propositions à l'appréciation de ses partenaires européens